

DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DES ASSOCIATIONS MEMBRES OU CANDIDATES À L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DU SYSTÈME DE SANTÉ

1. Déclaration à remplir par le responsable de l'association adhérente

Je soussigné, Patrick CHRÉTIEN

Président de l'association FAMILLES DE FRANCE

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements suivants :

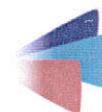
2. Sur l'association

Objet social : Défense des intérêts matériels et moraux des familles

Membres du bureau (et leur situation sociale¹) :

- Patrick CHRÉTIEN – Président – Ingénieur ; retraité
- Odile COUTAUDIER – Secrétaire générale – Informaticienne ; retraitée
- Danièle GIRARD – Trésorière – Préparatrice en pharmacie ; retraitée
- Jacqueline RUAULT – Trésorière adjointe – Secrétaire comptable ; retraitée
- Urvassee BAGUANT – Vice présidente – Médecin ; en activité
- Virginie DURIN – Vice présidente – Chef à domicile ; en activité
- Samir RÉGRAGUI – Vice président – Directeur adjoint du Pôle Personnes âgées de 7 établissements, en activité
- Mireille LACHAUD – Secrétaire adjointe – Orthophoniste ; en activité
- Jean-Jacques GUYENET – Secrétaire adjoint – Sous Directeur de la CPAM de la Moselle ; retraité.

¹ Salarié-e (préciser la profession), retraité-e, étudiant-e, etc.



3. Sur les ressources de l'association (pour les trois dernières années)

Ressources pour l'année 2014			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	Fédérations et associations	176 101	22,86%
Subventions publiques	DGCCRF, UNAF, CNAF, FDVA	499 023	64,79%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Particuliers	42 097	5,46%
Financements privés	<i>R.A.S.</i>		
Activités économiques de l'association	Opération SÉLECTRA et magazine	13 126	1,70%
Autres sources de financements	<i>R.A.S.</i>		
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE : 770 261 euros			



Ressources pour l'année 2015			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	Fédérations et associations	196 321	21,36%
Subventions publiques	DGCCRF, UNAF, CNAF, FDVA	464 525	50,55%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Particuliers	35 414	3,85%
Financements privés	<i>R.A.S.</i>		
Activités économiques de l'association	Opération SÉLECTRA et magazine	122 500	13,33%
Autres sources de financements	<i>R.A.S.</i>		
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE : 918 991 euros			



Ressources pour l'année 2016			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	Fédérations et associations	161 506	19,75%
Subventions publiques	DGCCRF, UNAF, CNAF, FDVA	459 518	56,18%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Particuliers	31 588	3,86%
Financements privés	<i>R.A.S.</i>		
Activités économiques de l'association	Opération SÉLECTRA et magazine	20 965	2,56%
Autres sources de financements	<i>R.A.S.</i>		
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE : 817 894 euros			

PRODUIRE EN ANNEXE LE BUDGET TOTAL DE L'ASSOCIATION PAR ANNÉE D'EXERCICE (BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION) DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES



4. Sur les liens d'intérêts non-financiers

4.1. Liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, etc.

Organisme (syndicat, think tank, parti ou mouvement politique, association, fondation, etc.)	Nature du lien (soutien politique, collaboration, etc.)	Période
R.A.S.		



4.2. Présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association

Participation de professionnels de santé (en ou hors activité) ou de l'action sociale aux instances de gouvernance de l'association (indiquer le nombre et le pourcentage par rapport à la totalité des membres des instances de gouvernance) : **8/30, soit 27%**

- Samir RÉGRAGUI (*voir liste des membres du Bureau*)
- Danièle GIRARD (*voir liste des membres du Bureau*)
- Urvassee BAGUANT (*voir liste des membres du Bureau*)
- Mireille LACHAUD (*voir liste des membres du Bureau*)
- Jean-Jacques GUYENET (*voir liste des membres du Bureau*)
- Marie-Madeleine LANGLOIS-JOUAN (aide soignante)
- Patrick CHRÉTIEN (COGEHAM)
- Philippe de COMBEJEAN (responsable d'un Centre Social à l'AGF du Bas-Rhin)



5. Pièces à joindre à la présente déclaration :

- Nom, prénom et profession des membres du conseil d'administration de l'association ;
- Présentation de l'association et des principaux motifs d'adhésion ;
- Budget total de l'association par année d'exercice (bilan et compte d'exploitation) des trois dernières années ;
- Dernière version des statuts publiés au Journal officiel ;
- Agrément santé (décision d'agrément et formulaire de demande) ;
- Lettre d'engagement, prévue à l'article 1.1 du règlement intérieur de l'UNAASS.

6. Mentions légales

- 6.1. *Les informations recueillies seront informatisées et cette déclaration pourra être publiée sur le site internet de l'Union.*
- 6.2. *L'Union, par l'intermédiaire de son Comité de déontologie et de prévention des conflits, est responsable du traitement ayant pour finalité la vérification de l'indépendance de l'association en confrontant les liens déclarés, aussi bien financiers que non financiers (notamment liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association) aux objectifs de la mission de l'association envisagée au sein de l'Union au sein de l'Union.*
- 6.3. *Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ; Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : deontologie@france-assos-sante.org.*
- 6.4. *La présente déclaration doit être actualisée dès qu'une modification intervient, et au minimum annuellement même sans modification.*
- 6.5. ***Toute déclaration mensongère est susceptible d'entraîner la radiation de l'association après avis du comité de déontologie.***
- 6.6. ***Aux termes de l'article L.441-1 du Code pénal « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »***

Fait à Paris

Le 31 janvier 2018

Signature obligatoire

(Mention non rendue publique)